

sant que si le Gouvernement peut réussir à faire accepter à sir Joseph Flavelle la présidence du conseil et à le faire contribuer à l'exploitation de ce réseau, il se sera assuré les services du fonctionnaire le plus avisé qu'il fût possible de trouver dans tout le Canada.

M. CANNON: Il va prendre la présidence et tout le reste.

L'hon. M. REID: L'honorable député de Dorchester (M. Cannon) a demandé des détails au sujet des \$25,000,000 dépensés. Je les ai ici:

Crédit n° 478 appliqué à acquitter:	
Factures.. . . .	\$2,555,173 97
Achats de charbon.. . . .	1,153,571 74
Billets à courte échéance. . . .	2,356,220 88
Billets spéciaux à courte échéance.	100,000 00

M. CANNON: Quelle est la différence entre les billets à courte échéance et les billets spéciaux à courte échéance?

L'hon. M. REID: Les billets à courte échéance au sujet du charbon étaient à extra courte échéance?

M. CANNON: Il y a les billets à courte échéance et les billets spéciaux à courte échéance. Y a-t-il des billets spéciaux à extra courte échéance?

M. VIEN: L'honorable ministre n'a pas achevé de dire de quoi se compose cette somme de \$25,000,000.

L'hon. M. REID: Je vais le dire à l'honorable député. Mon honorable ami de Dorchester m'a demandé un état, mais pendant que j'étais à le lui fournir il a cru devoir m'interrompre. Comme il est évident qu'il ne tient pas à ces renseignements, je vais m'abstenir de les lui donner.

M. CANNON: Je demande pardon à l'honorable ministre. Il y a une heure et demie que je les demande et l'honorable ministre devrait être enchanté d'être enfin en état de les fournir.

L'hon. M. REID: Je veux bien continuer, mais à condition que l'honorable député écoute et ne vienne pas m'interrompre. Voici les item que j'ai à ajouter à ceux que j'ai déjà lus:

Charges fixes:	
Londres.. . . .	\$ 6,044,336 74
New-York.. . . .	918,627 00
Montréal.. . . .	2,438,209 76
Total.. . . .	\$ 9,401,173 50
Dépenses imputables sur le capital.. . . .	
Matériel — Canadian Rolling Stock, Ltd.. . . .	\$ 612,322 46
Arrérages de paye — Grand-Tronc-Ouest.. . . .	3,409,678 72
	831,140 00

Arrérages de paye — Grand-Tronc.. . . .	2,925,461 45
Commission relative aux accidents de travail.. . . .	251,480 00
Balance de trafic due au chemin de fer de l'Erié.. . . .	199,199 83
Bordereaux de paye:	
Grand-Tronc-Ouest.. . . .	250,000 00
Canadian Car Foundry, réparations aux wagons.. . . .	690,957 09
Insuffisance du remboursement des avances à même les recettes, \$25,000,000 d'obligations à 7 p. 100.. . . .	
	255,694 59
	<u>\$24,992,074 23</u>
Argent en caisse, le 15 février 1921.. . . .	
	7,925 77
	<u>\$25,000,000 00</u>
Remis à Londres.. . . .	
	6,300,031 33
Montréal.. . . .	17,781,341 67
New-York.. . . .	918,627 00
	<u>\$25,000,000 00</u>

Le ministère a émis une série de certificats allant de 1 à 12 inclusivement.

M. CANNON: Dans l'état fourni par l'honorable ministre, certains montants sont mentionnés une couple de fois sous la rubrique de bordereaux de paie. Cet argent a-t-il été consacré à payer les salaires ordinaires des employés du réseau?

L'hon. M. REID: A payer pour le temps écoulé du 1er mai au 1er septembre, époque où les employés ont obtenu leur augmentation en vertu du tarif McAdoo. C'était de l'arriéré. Nous devons les payer en sus des salaires payés pour le temps écoulé du 1er mai au 1er septembre.

M. CANNON: Si je ne me trompe, l'honorable ministre a déclaré que les \$89,000,000 étaient avancés au chemin de fer pour dépenses imputables sur le capital. Je suppose qu'on a prêté, l'année dernière, les \$25,000,000 à la compagnie, pour les mêmes fins? Alors, comment était-il possible de payer des salaires pris sur ces \$25,000,000?

L'hon. M. REID: Les \$25,000,000 avancés l'année dernière furent dépensés conformément à un item semblable à celui-ci, qui avait été inscrit au budget. Ils ont été employés à payer des dettes, et j'ai dit de quelle manière ils ont été dépensés.

M. CANNON: Il a été convenu que les chemins de fer emploieraient ces fonds pour des dépenses imputables sur le capital. La compagnie—le Grand-Tronc, le Grand-Tronc-Pacifique et le Nord-Canadien—se trouve en si mauvaise posture que l'Etat est tenu de payer les salaires des employés à même les emprunts.